

## PLAN DE VACCINATION DES HOPITAUX ROBERT SCHUMAN

### « Priorité aux plus exposés »

#### Introduction

La fin de l'épidémie COVID-19 n'est actuellement pas prévisible et la situation nous impose, en vue de l'évolution des chiffres, de continuer à garder des capacités de lits réservées aux patients COVID et de maintenir les différentes filières COVID qui ont été mis en place depuis le début de cette crise.

Le plan de vaccination anti-COVID du Gouvernement luxembourgeois se fera progressivement, avec l'objectif de protéger en priorité les personnes les plus âgées et vulnérables, ainsi que les médecins, le personnel soignant et tous ceux qui organisent la prise en charge dans les hôpitaux.

L'arrivée et la distribution du vaccin se fera en plusieurs temps et en quantité limitée, ce qui nous amène à établir une stratégie de priorisation aux HRS. Cette priorisation des collaborateurs des HRS se fait sur base de recommandations de l'exécutif. Les différents critères de priorisation ont été retenus par la Direction en concertation avec le Conseil médical, la Délégation du personnel et le Comité d'éthique. Ces critères nous ont permis d'identifier les services à prioriser lors de la première vague de vaccination en décembre, tout comme pour les deux prochaines vagues annoncées par les instances gouvernementales.

Tout collaborateur des HRS aura tôt ou tard l'opportunité de se faire vacciner, en fonction du nombre des vaccins livrés.

#### Les différentes catégories de priorisation

- 1 (A) : Collaborateurs (personnel HRS/FHRS ; personnel médical ; Santé Services ; InnoClean etc.) en contact direct avec patients COVID/services COVID
- 1 (B) : Personnel effectuant des actes aérosolisants / exposition élevée, personnel en contact direct service PCR+, personnel en contact indirect avec patients COVID (intervention dans les services ou filières COVID)
- 2 (C) : Personnel en contact avec des patients multimorbides / fortement malades
- 3 (D) : Personnel vulnérable
- 4 (E) : Tout collaborateur qui n'intervient pas directement auprès de patients COVID

#### Organisation interne (état actuel)

La vaccination se déroulera pour le moment uniquement sur le site HK à l'étage -2.

*(voir annexe 1 : plan d'accès lieu de vaccination)*

Ceci pour de multiples raisons dont notamment la proximité de la pharmacie, la disponibilité d'une surface assez grande et la limitation des ressources humaines pour vacciner mais aussi à cause de certaines obligations imposées par le Ministère de la Santé.

Dans une étape ultérieure, en vue d'une disponibilité de vaccins sans limites, l'installation d'une filière de vaccination sur le site ZK pourrait être envisageable.

Le site CSM ne pourra pas être doté d'une filière de vaccination en raison de l'absence d'un service de pharmacie, condition sine qua non, où les seringues doivent être préparées.

### Dates et disponibilités

- Déjà réalisé : 28 et 29 décembre 2020 : vaccination du personnel du secteur hospitalier (Centre Victor Hugo, Limpertsberg)
- Plusieurs livraisons de vaccins ont été confirmées pour le mois de janvier.  
Les inscriptions pour les services qui ont été priorisés sont actuellement en cours.
- Les livraisons pour février sont annoncées mais pas encore confirmées pour le moment.

### Parking

Le stationnement au parking souterrain est gratuit pour les salariés de ZK et CSM. Le parking est également gratuit pour les collaborateurs du site HK qui font le déplacement expressément de leur domicile. Un ticket de sortie sera remis à chaque personne à l'accueil lors de l'enregistrement pour la vaccination.

### Déplacement et heures qui ne seront pas comptabilisées comme des heures de travail

Pendant les heures de travail : PAS d'heures supplémentaires

Avant/Après mon poste :

Site HK : 30 minutes (HS / pas de majoration)

Site ZK et CSM : 60 minutes (HS / pas de majoration)

Déplacement depuis la maison sur un jour libre : 60 minutes (HS / pas de majoration)

## **Bonnes pratiques aux HRS**

Le respect des gestes barrières de base - port du masque, désinfection des mains, respect de la distanciation - reste en vigueur, tout comme les différentes filières COVID qui continuent à fonctionner.

Au besoin, les mesures pourront être adaptées à tout moment (p.ex. contrôle de la température, limitation des visites ou autres).

## **Prise de rendez-vous pour la vaccination**

Le système de prise de rendez-vous se fera via le site web Doctena. Une procédure avec des explications pour faire l'inscription, sera transmise à chaque collaborateur concerné dans un mail d'invitation bilingue adressé à leur adresse mail privée.

*(voir annexe 2 : fiche d'information sur le déroulement du rendez-vous de vaccination)*

## Comment s'informer ?

Vous pouvez trouver toutes les informations utiles sur la vaccination en cliquant sur le lien suivant (Mot de passe : hrs) :

Cliquez sur les liens

- ➔ <https://www.hopitauxschuman.lu/fr/informations-pratiques-sur-la-vaccination-anti-covid/>
- ➔ [www.covidvaccination.lu](http://www.covidvaccination.lu)
- ➔ <https://covid19.public.lu/de.html>

## Protection des données

Toutes les personnes impliquées dans le processus de vaccination sont tenues au secret professionnel.

La liste des noms des personnes vaccinées est traitée de manière strictement confidentielle et seules les personnes qui ont absolument besoin de ces informations pour leur travail et donc pour l'organisation et la mise en œuvre de la vaccination ont accès à cette liste.

Le Service de Médecine du travail ne recevra pas non plus d'informations de cette liste.

Après l'achèvement de la période COVID et des mesures de vaccination correspondantes, cette liste sera détruite.